



REGLEMENT INTERIEUR 2026-2027

SECTION QI GONG

ARTICLE 1.

Les adhérents de la section QI GONG s'engagent à respecter les statuts et règlement intérieur du Club Sportif et Artistique de la Défense ainsi que les consignes d'accès à l'ECOLE DU GENIE

ARTICLE 2.

Les cours de QI GONG sont dispensés, dans la salle de garderie de l'Ecole du Génie située dans le bâtiment FENDIS au RDC, sauf pendant les vacances scolaires :

- Le mardi de 18h à 19h30
- Pour les anciens adhérents uniquement, le lundi toutes les deux semaines de 15H à 16H15

ARTICLE 3.

La tenue est libre, de préférence souple et confortable. Il est conseillé de prévoir une bouteille d'eau, une serviette, tapis et/ou petite couverture pour la relaxation.

ARTICLE 4.

Les adhérents devront présenter leur carte du club et l'animatrice du cours établit une liste des présents.

Nathalie MALISAN
Responsable de la section QI GONG